



DÉBAT DU 15 Janvier 2023

COMPTE-RENDU DU DÉBAT - 17h-19 h aux Prairiales, Epernon

HANDICAP : Regards croisés sur l'inclusion

Débat préparé par Renaud Legouis et Nadia Hoyet
26 participants

INTRODUCTION

12 millions de français sont en situation de handicap. A lui seul ce chiffre montre que le handicap est une question sociétale collective avant d'être un sujet de santé publique.

Pourtant comme le dit l'anthropologue **Charles Gardou** dans un entretien récent au journal Valeurs Mutualistes « *le handicap est trop souvent réduit à une pathologie individuelle, à la médicalisation. Ce prisme réducteur fait obstacle à la vie citoyenne des personnes en situation de handicap et les prive d'un accès équitable au patrimoine commun¹* ».

L'inclusion est un terme très utilisé depuis quelques années comme l'illustre en février 2021 la présentation des projets gouvernementaux en matière de Handicap sous le titre « Handicap : pour une société inclusive ² ». Dans les faits, comment cette volonté affichée d'inclusion se déroule-t-elle et comment se passent les relations entre les individus? La socialisation de la personne en situation de handicap requiert-elle des attentions spécifiques? Sommes-nous capables d'ouvrir et de partager le bien commun?

Citons de nouveau, **Charles Gardou** qui dit « *être inclusif ne consiste pas à faire entrer des éléments prétendument extérieurs dans un moule social, en espérant qu'ils se normalisent. Une société se fait inclusive lorsqu'elle module son fonctionnement pour offrir, au sein de l'ensemble commun, un "chez soi pour tous".²*

¹ 1- <https://valeurs-mutualistes.mgen-extension.fr/330/amiral-C1/d/index.html?hybrid=1&from=https%253A%252F%252Fvaleurs-mutualistes.mgen-ex>

² 2- <https://www.gouvernement.fr/actualite/handicap-pour-une-societe-inclusive>

DE L'INTEGRATION A L'INCLUSION

La loi de 1975, du Ministre de l'Education René Haby, insistait sur la nécessité d'intégrer les élèves en milieu ordinaire, tout en créant des structures d'enseignement adaptées pour les enfants en situation de handicap. Ceux-ci étaient intégrés ponctuellement à la vie d'une classe ordinaire, et restaient dans leur structure le reste du temps. La loi de 2005 montre une évolution de la réflexion. La démarche est d'inclure l'enfant en situation de handicap directement dans une classe de milieu ordinaire, en lui apportant ponctuellement une aide par des éducateurs spécialisés, ou en leur permettant d'utiliser des structures adaptées extérieures s'ils en ont besoin. La Maison Départementale de l'autonomie, MDA, (ex MDH, Maison départementale du Handicap) est chargée de regrouper les demandes et de trouver des solutions.

Cette évolution a été importante tant pour les enfants et familles en situation de handicaps que pour les enseignants spécialisés ou non. Maintenant, qu'en est-il de la réalité ?

UN PARCOURS DU COMBATTANT

Deux déficiences se dégagent. L'une administrative, l'autre humaine.

Tout d'abord, c'est un « parcours du combattant » que doivent entreprendre les familles pour pouvoir scolariser leur enfant en milieu ordinaire. Les lourdeurs administratives, voire les incohérences, le manque d'éducateurs spécialisés, les réticences de certains acteurs de l'école, nécessitent énormément d'énergie pour trouver les bons interlocuteurs, expliquer, répéter, convaincre. Des familles à l'image de « Superman »Un témoignage souligne l'obligation de remplir un dossier justificatif chaque année pour expliquer le handicap de leur enfant. Le dossier faisait 3 pages il y a quelques années, 15 pages aujourd'hui... D'autant plus surprenant que, normalement, la loi exige seulement un dossier par cycle.

Le délai de traitement des dossiers par la MDA crée également un décalage entre la demande, et l'obtention d'AESH (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap). Ceux-ci, sous contrat d'État, sont encore trop peu nombreux pour répondre aux besoins.

La seconde difficulté, est le manque de formation et d'information des enseignants à recevoir des enfants en situation de handicap. Ils se sentent souvent démunis, et peu préparés à accueillir ces élèves qui demandent une attention particulière, dans des classes aux effectifs déjà lourds. La méconnaissance, la remise en cause des pratiques habituelles, engendrent du stress et peuvent créer des malentendus avec la famille. La posture des enseignants n'est pas le refus, mais bien l'inquiétude face à cette situation nouvelle dans laquelle ils sont en quelque sorte « parachutés ». Sur le terrain, l'objectif est alors de « faire le moins mal possible».

L'EVOLUTION DES REGARDS

Malgré les difficultés, cette démarche inclusive a fait évoluer les acteurs du milieu scolaire. Les enseignants ont acquis un savoir « empirique » qui leur permet de mieux appréhender les situations de handicap et les intégrer dans leurs pratiques. Même si tout n'est pas parfait. Les AESH, malgré le nombre d'heures restreint accordé, font de leur côté un travail d'aide et de médiateur auprès de l'enfant comme auprès du professeur. Pour ces derniers, c'est une aide précieuse.

Quant aux élèves, l'inclusion de leurs camarades « handicapés » a permis de changer leurs regards. Ils ont découverts les différences mais aussi les similitudes avec ces enfants pas tout à fait comme les

autres, mais qui restent, au fond, des enfants comme eux. Les amitiés se nouent plus facilement qu'auparavant, et c'est là une socialisation enrichissante pour tous.

Le domaine sportif s'est également ouvert, notamment avec le handisport, et permet de montrer que le handicap, physique ou cognitif, n'empêche pas la performance et l'autonomie.

Le témoignage d'un médiateur animalier vient conforter ce point de l'autonomie. A l'occasion d'un stage avec des jeunes polyhandicapés, il a pu constater leur capacité à s'emparer rapidement et efficacement des actions à réaliser pour le bien être des animaux et l'hygiène des locaux. De fait, leurs réactions positives lui ont permis d'appréhender le handicap non comme une limite mais comme une gêne qu'il faut juste prendre en compte sans en taxer toute la personne.

ET APRES ?

Que se passe-t-il après l'école ? Les mouvements d'inclusion qui s'y développent se poursuivent-ils lorsque le jeune adulte veut rentrer dans la vie active ? Il semble, au vu des témoignages, qu'un retard soit pris souvent de par l'ignorance ou l'indifférence des acteurs. .

LE PRINCIPE DE RENTABILITE

Il est surprenant de voir, qu'après une inclusion dans le milieu scolaire « ordinaire », on propose souvent au jeune adulte handicapé d'intégrer des structures de travail « adaptées ». Il se retrouve ainsi de nouveau « en marge », cette fois du monde social « ordinaire », ce qui est à l'encontre de tous les efforts fournis par l'école.

La loi impose aux entreprises un « quota » de personnel en situation de handicap. Plusieurs cas de figure, face à cette injonction. Le premier est l'ignorance volontaire, l'entreprise préférant payer une amende plutôt que de se pencher sur un problème pour elle inconciliable avec la rentabilité. Ensuite, la prise en compte seulement de certains handicaps compatibles avec l'organisation de l'entreprise, au motif de l'intégration « acceptable ». Enfin, l'embauche de salariés handicapés pour répondre à la loi, mais sans aucune prise en compte de la personne, de ses difficultés. L'employé doit se fondre du mieux qu'il peut à son environnement.

Lorsque les entreprises font l'effort de se pencher sur cette disposition, elles le font comme des gestionnaires, et pas comme des responsables de « ressources humaines ». La démarche est d'inclure le travailleur handicapé dans la structure, de lui trouver « une place » et moins d'essayer d'adapter la structure au handicap. L'insertion dans les équipes n'est pas non plus aisée de par le manque d'information. Comme les enseignants, les salariés ne savent pas forcément comment se comporter face au handicap, ont parfois peur de mal faire, par manque d'information. Le non-dit est alors de mise des deux côtés. Le salarié handicapé ne veut pas forcément montrer sa différence, et son interlocuteur fait comme si le handicap n'était pas là, parce qu'il ne sait pas au fond comment se comporter. Cette situation pouvant déboucher sur des tensions, voire des crises douloureuses pour tous.

L'entreprise n'est pas seule en cause. Des témoignages soulignent d'autres difficultés d'inclusions sociales quant au logement, aux loisirs, ou la simple communication avec la Société.

LES CLES DE L'INCLUSION

La situation de handicap, quelle qu'elle soit, est appréhendée avec inquiétude par l'acteur qui y est confronté. La méconnaissance du handicap, la difficulté à l'intégrer dans une structure existante, conduit à ce qui pourrait s'apparenter à un rejet, et n'est souvent que la peur de mal faire ou mal dire.

Le dialogue et l'information sont donc les premières clés. Dans le milieu scolaire, le rôle de médiation des AESH et ses effets positifs, montre l'utilité de ce dialogue.

Le problème est plus délicat dans les entreprises, les enjeux étant aussi différents. Certaines semblent vouloir prendre le problème à bras le corps. Elles communiquent auprès de leurs équipes pour expliquer, diminuer les appréhensions, et faciliter les relations entre chacun des acteurs. Des démarches qui prennent du temps pour imprégner les esprits et les comportements mais qui permettent des rencontres plus apaisées, facilitent les échanges et mériteraient d'être étendues.

Une dernière clé est liée à la réussite par rapport à la tâche. Il est important de penser non à ce que peut faire la personne en fonction de son handicap, mais de ses besoins pour pouvoir accomplir la tâche qu'on lui assigne. Ensuite, il convient d'adapter le poste ou les outils en conséquence. Chercher le plus, plutôt que le moins. C'est la démarche entreprise par certains architectes qui associent les personnes handicapées à la création d'espaces adaptés pour tous.

Le « combat » des familles et des personnes en situation de handicap a permis de faire avancer les lois, les structures et les mentalités. Ce sont ces acteurs qui ont bousculé la société pour avoir le droit d'être reconnus tels qu'ils sont. C'est un combat loin d'être terminé, et qui pourrait avancer plus rapidement avec la prise de conscience de la Société dans son ensemble.

CONCLUSION

Chaque situation de handicap est particulière et devrait donc être systématiquement contextualisée. En effet, une personne ne peut être réduite à son seul handicap, car ce dernier peut apparaître dans certaines conditions et pas dans d'autres.

Il faut donc voir la personne avant de voir le handicap.

Ainsi pour favoriser une démarche inclusive, il est de beaucoup préférable d'identifier les besoins de la personne en situation de handicap plutôt que de vouloir connaître des symptômes.

Le dialogue étant à la base de l'inclusion, il semble essentiel de demander aux personnes concernées de participer aux concertations et aux décisions. Cette réflexion devrait se dérouler bien en amont de la conception des lieux communs, si l'on souhaite réellement à parvenir à « un chez soi pour tous ».